

3. Prévention et promotion de la santé

Actions de promotion et d'éducation à la santé en lien avec les axes prioritaires du cadre national et régional.

Pour qui ? Entreprises, collectivités, grand public, publics à besoin spécifiques (handicap, précarité, ...)

Comment ? Ateliers, dépistages (diabète, hypertension, obésité, ...), conférences, stands, ... ; autour de différentes thématiques : équilibre nutritionnel, activité physique, maladies chroniques...

Par qui ? Equipe pluridisciplinaire (infirmière, diététicienne, enseignant en Activité Physique Adaptée, psychologue, secrétaire...)

Combien € ? Actions financées par l'ARS et le Régime Local d'Assurance Maladie (RLAM)

Territoire d'intervention



Le réseau **intervient sur la partie Sud du Haut-Rhin** correspondant au GHT12 (Groupement Hospitalier de Territoire 12), qui regroupe 234 communes, soit plus de 500 000 habitants.

Nous contacter :

03 89 62 19 62
sante-sudalsace.org
rssa@sante-sudalsace.org

RÉSEAU
SANTÉ
SUD
ALSACE



Nos missions

Les missions du Réseau Santé Sud Alsace s'articulent autour de 3 axes :

1. Programme d'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP)
2. Promotion et développement de l'Activité Physique
3. Prévention et promotion de la santé

1. Programme d'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP)

Un Programme d'Éducation Thérapeutique permet au patient de comprendre sa maladie et ses traitements, de maintenir et d'améliorer sa qualité de vie, de réduire le risque de développer des complications.

Pour qui ? Adultes atteints de diabète, d'obésité et/ou ayant des risques cardiovasculaires

Comment ? Parcours d'un an maximum comprenant des ateliers thématiques et pratiques, individuels et collectifs

Par qui ? Equipe pluridisciplinaire (infirmière, diététicienne, enseignant en Activité Physique Adaptée, psychologue, podologue) formée à l'ETP

Combien € ? Pris en charge à 100% par l'Agence Régionale de Santé (ARS)

2. Promotion et développement de l'Activité Physique

Maison Sport-Santé de Sud Alsace



Reconnaissance du RSSA par le ministère des solidarités et de la santé et le ministère chargé des sports en mars 2021

Lieu d'accueil, de ressources et d'accompagnement pour les bénéficiaires, les associations locales, les collectivités et les professionnels

→ Développement de l'activité physique à des fins de santé

Pour qui ? Collectivités locales, professionnelles du sport, de la santé et de l'activité physique, structures spécifiques, ...

Comment ? Accompagnement au développement de l'offre sport-santé, projet sport-santé, actions de promotion, de sensibilisation à l'activité physique ...

Par qui ? Coordinateur sport-santé, Enseignant en activité physique adaptée (EAPA)

Combien € ? Financement possible par appels à projet, mutuelles, participation des partenaires, ...

→ Offres de service

Pour qui ? Toutes personnes souhaitant pratiquer, développer ou reprendre une activité physique à des fins de santé quel que soit son âge.

Comment ? Bilan de la condition physique et de la motivation, accompagnement et orientation.

Par qui ? Professionnels de l'activité physique adaptée (EAPA)

Combien € ? Financement possible par appels à projet, mutuelles, participation des partenaires, ...

Dispositif Prescri'mouv



Le RSSA est opérateur pour développer le dispositif régional d'activité physique sur prescription médicale sur le territoire

Pour qui ? Adultes atteints d'une affection de longue durée (Liste des ALD 30) ; d'un trouble musculosquelettique, d'un covid long et/ou souffrant d'obésité.

Comment ? Bilan de la condition physique et de l'état motivationnel, séances d'activités physiques adaptées, accompagnement vers un mode de vie actif (ateliers thématiques AP, orientation vers une pratique d'AP encadrée et/ou autonome, apport de conseils, appels de suivi...)

Par qui ? Professionnels de l'activité physique adaptée, en lien avec les partenaires locaux sport-santé

Combien € ? Le parcours est entièrement pris en charge par l'ARS, à l'exception de l'inscription au sein d'un créneau d'AP, mais le bénéficiaire peut prétendre à une aide financière lors de l'inscription au sein d'un créneau sport-santé labellisés Prescri'mouv (aide AG2R La Mondiale – aide du Comité Régional Olympique et Sportif)